

22-03-09 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2021

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Conseils Municipaux doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et ce, dans le but d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales.

Vous le trouverez donc ci-dessous.

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Terrain non bâti	6 rue Léo Lagrange	AE 191	Personne privée 06/09/2021	SARL Pôle Entreprise	Commune	amiable	Gratuit

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Terrain bâti (mezzanine espace loisirs)	Route de l'Etrat	AE 107	Commune 22/03/2021	Commune	SCI FORDU (Maday Sécurité)	amiable	35 000 €
Terrain non bâti	Rue du Pêchier	AA 51 et AA 52	Commune 3/05/2021	Commune	SCI MAEVA	amiable	250 000 €
Terrain non bâti	6 rue Léo Lagrange	AE 189	Commune 06/09/2021	Commune	SARL Pôle Entreprise	amiable	9 500 €

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 22 mars 2022

Le Maire,
Christian SERVANT

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 21 mars 2022

22-03-09 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2021

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 23 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille
- PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc -
WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude
- COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale
- ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe
- GARBAY Isabelle - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Etaient absents :

MM. BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - BARBE Sylvie - JOLY Florence
- RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BRUNEAU à Mme GEUSENS
Mme REPELLINI à Mme PAPIN
Mme BARBE à M. DI PAOLO
Mme JOLY à Mme BISACCIA
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN